

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 04 décembre à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 7
Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28/11/2023

Présents : Mmes LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – LEBEAU François - MUNNIER Jean-Paul -
WAECKEL Georges
Excusée : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à M. WAECKEL)
Mme LAKHDER Nadia (pouvoir à M. CUGNEZ)
M. DEGERT Roger (donne pouvoir à Mme LAZAAL)
Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Décision modificative n°2

Considérant que l'Amicale du Personnel Communal a procédé à la clôture de ses comptes conformément à ses statuts ;

Considérant que les statuts de ladite association stipulent que le solde restant, d'un montant de 8250.95 euros, doit être versé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

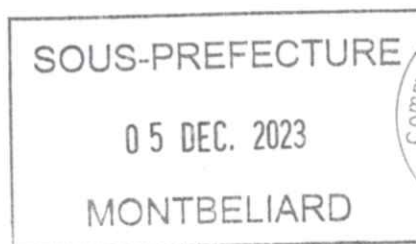
Article 1 : le Centre Communal d'Action Sociale accepte avec gratitude le don de l'Amicale communal, conformément aux dispositions statutaires de ladite association.

Article 2 : afin de respecter les règles comptables en vigueur, il est décidé d'abonder le chapitre 77 « Produits exceptionnels » à l'article 7788, pour un montant de 8.250,95 euros correspondant au don reçu. Parallèlement, le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » à l'article 6718 sera également abondé du même montant au budget 2023.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :

284

CCAS Grand Charmont - CCAS GRAND CHARMONT

DM 2023

Code INSEE

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	28/11/2023

L'an 2023, le 04/12/2023, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de MUNNIER Jean-Paul, Président.

Objet : Décision modificative N°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 65888-02 : Autres		8 250.95 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		8 250.95 €
R 75888-02 : Autres		8 250.95 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		8 250.95 €

Signataires : Monsieur DEGERT Roger

Madame CHENUS-MARTHEY Martine

Madame LAKHDER Nadia

Madame LAZAAL Zahia

Madame MAHIDDINE Sabah

Monsieur MUNNIER Jean-Paul

Monsieur BOUDJEKADA Isamël

Monsieur CHARITE Pierre

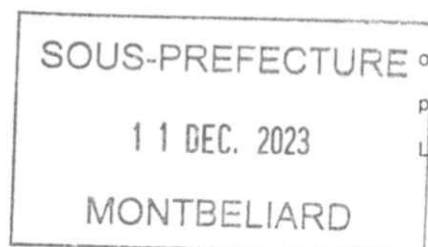
Monsieur CUGNEZ Jean-Pierre

Monsieur LEBEAU François

Monsieur WECKEL Georges

Certifié exécutoire par MUNNIER Jean-Paul, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/12/2023 et de la publication le

A GRAND-CHARMONT, le 11/12/2023.



ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Président

